

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT
DE PRIVAS

Registre des délibérations

DÉCISION MUNICIPALE
N°2025-90

Objet : Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle –
Association ZALAM prestation « PUZZLE » le 13 décembre 2025

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022
portant délégation du conseil municipal au Maire,

Dans le cadre de sa politique culturelle et d'attractivité du territoire, la municipalité a à cœur de proposer des
animations, concerts et spectacles diversifiés et à destination de tous les publics.

Dans le cadre de l'organisation des animations à l'occasion du marché de Noël 2025, il est proposé un
spectacle de cirque sur mesure « PUZZLE » sous forme de créations éphémères, déambulation et petites
performances uniques et différentes à chaque fois. Ce spectacle est proposé par l'association ZALAM et sera
réalisé sur une durée de 60 minutes avec 6 artistes.

Le spectacle aura lieu le samedi 13 décembre 2025 sur la place Etienne Jargeat à La Voulte-sur-Rhône. Le
montant de la prestation s'élève à 2 370,00 € TTC.

DECIDE

- **DE SIGNER** le contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association
« ZALAM » pour un montant de 2 370,00 € TTC ;
- **DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget de fonctionnement 2025.

À la Voulte sur Rhône, le 30/09/2025

Le Maire,



Bernard BROTTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter
de la notification ou de la publication de la présente décision (R.421-1 et suivants CJA).